

Septième Année. — N° 48.

Prix du numéro 10 centimes.

Jeudi 15 Juin 1893.

Bureaux: Rue de la Serre, 27.

CALENDRIER MONTRE HORLOGERIE

ABONNEMENTS

Un an:	Six mois
Suisse Fr. 6»—	Fr. 3»—
Union postale » 12»—	» 6»—
On s'abonne à tous les bureaux de poste	

Paraissant le Jeudi et le Dimanche à la Chaux-de-Fonds

ANNONCES

Provenant de la Suisse 20 ct. la ligne
» de l'étranger 25 » » »
Minimum d'une annonce 50 cent.
Les annonces se paient d'avance

Organe de la Société intercantonale des Industries du Jura, des Chambres de commerce, des Bureaux de contrôle et des Syndicats professionnels.

Passons la frontière

Certains journaux français tirent, des événements de Saint-Imier, des conséquences fort inattendues, et adressent une invite directe aux fabricants suisses qui ont maille à partir avec leurs ouvriers, d'aller s'établir en France. Même, selon le *Moniteur de la bijouterie et de l'horlogerie*, un grand nombre ne demanderaient pas mieux que de passer la frontière, surtout ceux qui établissent la montre d'or.

A Besançon, dit le journal précité, ces derniers seraient au centre de la riche clientèle des horlogers-bijoutiers français; ils profiteraient du renom artistique de notre pays; ils y auraient la vie plus facile et plus agréable.

Songez que Chaux-de-Fonds est à 1,000 mètres d'altitude; que les hivers y durent sept mois, et six au Locle et à St-Imier.

A Besançon, ils trouveraient — ce qu'ils n'ont pas en Suisse — des ouvriers pour la petite pièce.

Mais un obstacle insurmontable s'oppose à leur installation en France; comment, de chez nous, faire l'exportation, avec la loi de Brumaire, les droits somptuaires et la mauvaise volonté de l'administration.

Quelle aubaine ce serait pour l'horlogerie française que l'arrivée d'un certain nombre de fabricants suisses, qui apporteraient avec eux leurs débouchés, leur esprit commercial, leurs connaissances industrielles.

Et combien sont coupables nos gouvernants et l'administration!

Mais oui, nous sommes perchés à une altitude de 900 à 1000 mètres, dans le Jura suisse, et nos hivers sont parfois fort rigoureux. Mais, tel qu'il est, notre salubre climat nous plaît; nous avons l'habitude de travailler ferme, ce qui nous enlève du temps pour courir après la vie facile, celle que nous menons nous paraissant d'ailleurs très agréable, même en hiver.

Aussi, n'avons-nous nulle envie d'émigrer; preuve en soit l'augmentation constante de notre population même la plus haut perchée, celle de la Chaux-de-Fonds,

qui est à la veille d'atteindre le chiffre respectable de 30,000 âmes.

En fait d'ouvriers, nous sommes pourvus, et c'est une grave erreur que celle qui consiste à dire qu'on ne trouve pas, en Suisse, des ouvriers pour la petite pièce. De tout temps on a fait, en Suisse, la petite montre à partir de 4 lignes, et ceux qui, comme nous, ont eu le privilège d'admirer les vitrines de nos exposants à Chicago, avant leur expédition, ont pu se convaincre que nous n'avions rien à envier à personne sous ce rapport. La rupture commerciale avec la France a même eu, à ce point de vue spécial, cette conséquence heureuse, d'obliger nos fabricants à produire eux-mêmes les quelques genres qu'ils achetaient à Besançon, et l'on cite, à la Chaux-de-Fonds et ailleurs, six à huit maisons nouvelles, qui font une spécialité de la fabrication de la petite pièce au dessous de 13 lignes.

Du reste, le principal but de l'article dont nous citons un passage, est de fournir un argument en faveur de la révision de la loi de Brumaire dans un sens libéral. Nos voisins savent fort bien que des incidents comme ceux dont Saint-Imier a été récemment le théâtre, ne peuvent avoir pour résultat de provoquer l'exode d'une industrie.

Cette appréciation, quelque exagérée qu'elle soit, n'en était pas moins utile à signaler.

Contrebande

Au nombre des journaux français qui entretiennent leurs lecteurs de la contrebande de montres qui se ferait de Suisse en France depuis la rupture commerciale, on peut mettre au premier rang l'*Eclaireur de la Franche-Comté*, qui publie, depuis quelque temps, des « révélations » très curieuses sur cet inépuisable sujet.

L'auteur, M. Charles Baudry, pose comme axiome admis par les fabricants suisses, qu'ils exercent la contrebande avec d'autant plus de vigueur qu'ils la considèrent comme un devoir patriotique !

De là à prétendre que la Suisse classe la contrebande dans les procédés officiels pour faire capituler la France, il n'y a qu'un pas. C'est ce que M. Baudry, auteur des révélations, écrit en toutes lettres en parlant de la recrudescence de la contrebande, « provoquée par le rejet de la convention commerciale franco-suisse. » Et il cite pour preuve qu'un fabricant d'horlogerie, et non des moindres, aurait déclaré un jour presque publiquement, que si le gouvernement français, repoussait la convention, la contrebande deviendrait pour la Suisse le plus saint et le plus patriotique des devoirs !!!

Mais le plus intéressant, dans les « révélations » de l'*Eclaireur de la Franche-Comté*, c'est la description que donne ce journal d'une entreprise d'assurances contre les risques de contrebande. Nous citons :

Quelques insignifiants que soient les risques de la contrebande, pardon, de l'introduction, les fabricants suisses ont trouvé que c'était encore trop et ont créé une manière d'agence d'assurances contre les ravages — bien peu redoutables — de la douane française.

Trente-cinq des fabriques de montres et des établisseurs du Jura suisse ont constitué entre eux un *consortium* d'assurance mutuelle, qui les garantit des pertes éventuelles de saisie dans l'introduction.

En cas de perte, il est stipulé que la répartition de la somme à payer sera au prorata du nombre des montres passées en contrebande par chacune des maisons associées.

Inutile, pour le moment, de dévoiler les noms. A chaque jour suffit sa peine.

Nous avons en main les preuves les plus flagrantes et nous nous bornerons à dire pour aujourd'hui que des fabriques les plus importantes de Bienne, de Neuchâtel, de St-Imier,

de Porrentruy, des établisseurs d'horlogerie parmi les plus notables de Chaux-de-Fonds font partie de ce consortium.

Remarquons bien que l'association n'est pas une agence de contrebande ; les fabricants associés font passer comme ils l'entendent la frontière à leurs montres : ou en employant leurs propres agents ou en s'adressant à un importateur quelconque.

Le consortium n'est là que pour garantir les pertes, pour assurer le fabricant contre le risque *douane*, comme on assure un champ contre la grêle ou une maison contre l'incendie. Voilà, n'est-ce pas, qui est bien trouvé. La contrebande a aussi sa civilisation. L'assurance contre la saisie en est le dernier cri.

L'auteur de l'article annonce ensuite qu'il va étudier les divers modes d'introduction de la montre suisse en France, et que ses lecteurs vont en apprendre bien d'autres.

Tout cela affecte un peu les allures d'un roman à la Jules Verne, et n'en est que plus attractif.

Exposition de Chicago

On lit dans la *Feuille officielle suisse du commerce* :

Dans notre numéro du 25 mai, nous avons dit que l'incident qui s'était produit dans la section suisse était terminé et qu'une amende légère avait été infligée à l'agent commercial Némitz pour avoir vendu une broche, contrairement au règlement général douanier (Bil administratif Mac Kinley).

Dès lors, le procureur général, à Chicago, a reconnu que le règlement de l'exposition aurait dû prévoir la vente et le dédouanement, durant l'exposition, des objets exposés, et que ce règlement devrait être modifié dans ce sens; il a en conséquence proposé au « grand jury » que l'accusation dirigée contre M. Némitz et d'autres vendeurs étrangers soit retirée. Suivant un télégramme que la division du commerce vient de recevoir de M. le ministre de Claparède, à Washington, M. Némitz a été mis entièrement hors de cause et n'aura aucune amende à payer.

Le commerce franco-suisse

Les nouveaux tarifs douaniers. — 70 0/0 de pertes pour la France — Situation désastreuse. — L'Allemagne bénéficiaire.

On lit dans le *Progrès du Doubs* l'article suivant, qui témoigne du mécontentement de nos voisins à l'égard de la politique économique de M. Mélénie.

« Le Conseil fédéral vient de publier son message sur la condition commerciale de la zone franche. Il s'y trouve d'évidents renseignements sur les résultats qu'ont produit, pour la France, les nouveaux tarifs douaniers.

Nos exportations s'élevaient en moyenne à 180 millions annuellement. Or, comme on va le voir par la suite, ce chiffre peut être considéré, d'après les premiers résultats, comme devant subir une diminution d'ensemble de 125 millions environ.

En effet, si la France demeure encore le fournisseur de la Suisse pour certaines matières non majorées et pour le savon, les

gruau, les farines et la bijouterie, on doit considérer que pour le reste elle est aujourd'hui de beaucoup distancée par les autres pays et notamment par l'Allemagne, qui bénéficie de nos tarifs.

La proportion des diminutions varie, en effet, entre 48 1/2 0/0 pour le bétail et le chiffre formidable de 99 0/0 pour le sucre.

On avouera que ces résultats ne sont guère faits pour nous réjouir ni pour nous donner l'espérance d'une amélioration dans les rapports commerciaux franco-suisses.

Du reste, voici quelques détails qui, mieux encore que des chiffres généraux, feront comprendre notre situation actuelle vis à vis de nos voisins.

Pendant le premier trimestre de 1891, on a exporté de France en Suisse 7,976,000 francs de sucre, vins, bétail et viande ; 6,662,000 francs d'articles confectionnés, lainages, soieries, coton, châles, etc. ; 5,456,000 fr. de montres, machines, ouvrages en métal, quincaillerie, ouvrages en cuir, cuir, papier. Soit au total une somme de 20,094,000 fr.

Or pendant le trimestre correspondant de l'année courante, voici ce que nous a donné notre commerce d'exportation avec la Suisse, pour ces mêmes matières que nous avions le plus grand intérêt à écouter hors de nos frontières :

1^o 2,507,000 francs.

2^o 1,960,000 »

3^o 1,986,000 »

Ces trois chiffres réunis donnent un total général de 6,153,000 fr.

Nous avons donc perdu, dans le premier trimestre de cette année, une somme nette de 13,941,000 fr. relativement à notre commerce extérieur, avec la Suisse seulement. C'est une perte séche de 69,56 0/0.

Naturellement, ainsi que nous le disions tout à l'heure, ces 70 0/0, ou à peu près, ont été tout bénéfice pour les autres pays. Voici par qui il a été gagné :

Pour le sucre : par Prague, l'Egypte, l'Amérique du Nord et l'Italie ;

Pour le vin : par l'Italie et l'Espagne ;

Pour les confections : par l'Allemagne, l'Italie et la Belgique ;

Pour les lainages : par l'Allemagne et l'Angleterre ;

Pour les soieries : par l'Allemagne, l'Italie et la Hollande ;

Pour les machines : par l'Allemagne :

L'Allemagne partout, toujours l'Allemagne !

Pour les autres produits c'est la production locale qui a couvert la consommation.

L'importation.

Il est bien évident que les tarifs douaniers qui ont touché fortement notre exportation n'ont pas moins influencé l'importation. Mais le mal de la Suisse ne peut être malheureusement un remède au nôtre, au contraire.

Du reste, elle a été moins atteinte que nous car plus facilement que la France, enfermée dans les murailles de ses tarifs, elle a pu trouver d'autres débouchés pour bon nombre de ses produits.

Les industries le plus éprouvées sont les suivantes : fils de coton écrus, tissus de coton finis, soieries, articles confectionnés, montres et ébauches, sciages de bois tendres, dont le déficit est de 73,57 0/0 en moyenne.

Les productions moins atteintes sont celles-ci : broderies, bourse de soie, fromages, viande de boucherie, qui ne perdent moyennant que 36,25 0/0.

Quelques produits même ont bénéficié de nos tarifs, tels sont les machines, les chevaux, les bestiaux et certains articles divers qui ont gagné 15,083,000 0/0 en moyenne.

Ce n'est là qu'une perte d'ensemble se montant à 440/0 environ.

Nous sommes donc battus, bien battus, dans cette lutte et, en tous cas, ce ne serait point,

nous l'avons constaté déjà, le mal de la Suisse qui guérirait le nôtre.

Anarchistes

Ceux qui affectent de ne pas voir la main des anarchistes dans les événements de St-Imier, seront complètement édifiés par la lecture du morceau suivant, que nous reproduisons de *La Révolte*.

« A Saint-Imier, un sieur Robert Gygax, monteur de boîtes de montres, se faisait remarquer depuis longtemps par l'insolence avec laquelle il traitait ses ouvriers, tout en les exploitant effrontément. Les travailleurs ont fini par perdre patience, et lundi 29 mai aux cris de : « Vive la Révolution ! vive l'anarchie ! » ils ont assailli la fabrique. Le patronat et la société ont passé là un vilain quart d'heure. Il y a eu bataille, et si les camarades ont cédé, ce n'a été que sous la force du nombre. Trente gendarmes arrivaient de Berne ; une partie de la population, abusée par les boniments des radicaux, prenait fait et cause pour le voleur contre les volés. Bref, on a installé à Saint-Imier l'état de siège : tous les camarades connus ont été arrêtés. Les prisons de Courtelary étant trop petites, plusieurs des compagnons ont été dirigés sur Biel. On tient à les isoler pour faciliter l'instruction et permettre à la justice d'organiser sa canaillerie à loisir.

« Naturellement, on n'a inquiété ni radicaux, ni socialistes. On sait bien que ces braillards ne sont pas dangereux. De simples aspirants à l'assiette au beurre !

« L'ordre règne maintenant dans la rue, mais pas dans les esprits. La classe ouvrière est gagnée à nos idées, grâce à quelques bons propagandistes qui sont entrés dans les syndicats et ont su s'y faire écouter.

« Mais que de misères ! que de familles en détresse !....

« Parmi les compagnons arrêtés, dont plusieurs ont femme et enfants, on cite : Dubois, Coullery, Fritz Schneider, Flotron, Maurer, Mossot, Mérat, Altermatt, etc.

« Les arrestations continuent. Elles se montent à une quarantaine. Nous allons voir comment le libre gouvernement suisse entend la justice. »

Emigration

Le commissariat fédéral de l'émigration, à Berne, a reçu, ces derniers temps, de plusieurs pays d'autre mer où se dirigent plus ou moins fréquemment nos compatriotes, des nouvelles en partie très défavorables des diverses conditions d'existence et de tout ce qui intéresse les immigrants. Nous voulons parler de l'Australie, où depuis longtemps sévit une crise financière et ouvrière que de nouveaux événements viennent encore d'alimenter ; de la République de l'Uruguay, dans l'Amérique du Sud, où le commerce et l'industrie souffrent d'une stagnation complète, qui a pour conséquence le manque de travail et un renchérissement presque désastreux des objets indispensables à l'existence ; du Brésil, dont le climat est en bonne partie insupportable aux immigrants suisses, ainsi que nombre de tristes exemples nous l'ont prouvé, où une sanglante guerre civile a éclaté dans les territoires mêmes de ce vaste pays qui, sous le rapport du climat, aurait été le moins défavorable aux immigrante nos compatriotes.

Quant à la République Argentine, les perspectives de gain semblent vouloir s'y améliorer peu à peu, mais pour les agriculteurs seulement et pour un nombre restreint d'artisans qui y émigreraient dans des conditions personnelles toutes spéciales. C'est pour cela que

nous recommandons à ceux qui songeraient à émigrer de ne point prendre une résolution définitive sans s'informer soigneusement du pays qu'ils ont en vue et de ce qu'il peut leur offrir eu égard à leur situation individuelle. Qu'ils évitent de baser leurs études sur les brochures et prospectus répandus en secret et qui, émanant pour la plupart de spéculateurs, ne visent qu'à exploiter les émigrants crédules, mais qu'ils s'adressent plutôt, verbalement ou par écrit, au Commissariat fédéral de l'émigration, à Berne, bureau officiel qui a pour mission de donner gratuitement à ceux qui veulent émigrer et qui le consultent, tous les renseignements détaillés dont ils ont besoin.

(Communiqué).

Le mouvement économique et social en Allemagne

Le certificat de capacité et le chef-d'œuvre.

Nous lissons dans le *Moniteur de la bijouterie*: « Les amis des corporations d'arts et métiers viennent de faire, au Reichstag, une nouvelle tentative en faveur de l'introduction de cette organisation industrielle d'un autre temps ; mais, naturellement, sans succès. Il paraît assez surprenant que des hommes intelligents puissent se résoudre à une pareille tentative, quand, outre les raisons qui ont fait supprimer les corporations, il y en a de nos jours tant d'autres qui doivent les empêcher de renaître. Comprend-t-on qu'on veuille, de nos jours, édicter des lois destinées à empêcher les ouvriers de se faire patrons, ou plutôt, de travailler pour leur propre compte ? »

C'est, cependant, ce qu'a tenté M. Acker-

mann, soutenu par quelques collègues, en proposant qu'il ne soit permis à un ouvrier de s'établir comme artisan que s'il « a fait preuve de capacité » ou, comme on disait autrefois, s'il a produit son chef-d'œuvre. Ces messieurs croient être ainsi utiles à la petite industrie, qu'ils qualifient de « classe moyenne dans les villes et les campagnes ». Seulement, pour réussir, il leur faudrait quelques bons arguments, et ils n'ont que des phrases dont le vague et le vide s'accentuent quand on essaie de les traduire. Si la proposition de loi de M. Ackermann devenait loi, voici ce qui arriverait. Quand un homme voudra passer dans la classe moyenne « qui est un fort soutien de l'Etat » on lui demandera son certificat de capacité. S'il ne l'a pas, il ne pourra pas être tailleur, cordonnier, serrurier, etc., à son propre compte, il faudra qu'il reste subordonné à un artisan établi.

Et qui donne le certificat de capacité ? Naturellement, ce sont les concurrents, les frères menacés de subir un concurrent de plus. Le chef-d'œuvre est obligatoire en Autriche ; qu'en aille donc s'informer des effets qu'il y a produit. On a pu lire, il y a quelques semaines, sur ce sujet, une série de huit articles dans la *Nouvelle presse libre* de Vienne. Mais il ne semble pas nécessaire de s'arrêter plus longtemps sur cette matière, qui est heureusement d'une trop difficile importation en France. Chez nous, on est d'avis que l'artisan ne prospère que s'il a un travail constant et suffisamment rétribué. Or le meilleur juge, ou du moins le juge le plus impartial, relativement à la valeur du travail, c'est le consommateur, c'est celui-là qu'il faut satisfaire. Vous voulez qu'on ne puisse vendre que d'excellents produits, et de quoi vivra l'ouvrier dont les produits sont inférieurs ? Il travaillera à bas prix et rendra

encore service, puisqu'il en faut pour toutes les bourses.

Maurice Block.

Brevets d'invention

Horlogerie et Bijouterie

LISTE DES DESSINS ET MODÈLES

Enregistrements

N° 574. 16 mai 1893, 5 h. p. — Ouvert. — 1 modèle. — Calibre de montre 9 lignes. — *Monnier & Frey*, Bienn (Suisse). Mandataire : Furrer, Gottf., Bienn.

Prolongations

N° 212. 21 mai 1891, 6 1/4 h. p. — (II. période 1893/96) — 2 modèles. — Calibres de montres. — *Monard, Jules*, Genève (Suisse). Mandataire : Imer-Schneider, E., Genève ; enregistrement du 30 mai 1893.

Radiations

N° 188. 20 mars 1891, 2 1/2 h. p. — 2 modèles. Boites de montres. — *Blum & Grosjean*, Chaux-de-Fonds (Suisse) ; éteint le 20 mars 1893.

N° 189. 21 mars 1891, 6 1/2 h. p. — 2 modèles. — Calibre de montre. — *Frêne & Garraux*, Reconvillier (Suisse). Mandataire : Imer-Schneider, E., Genève ; éteint le 21 mars 1893.

La marque numéro 6387, enregistrée le 19 avril 1893, pour *boîtes, cuvettes, mouvements, cadans, étuis et emballages de montres, emballages de ressorts et autres fournitures d'horlogerie* au nom de *Kanny & C°* (raison individuelle, succursale de la maison de Bombay), négociants à la Chaux-de-Fonds, est radiée à la demande des déposants. Enregistrement du 3 juin 1893.

EXPOSITION

de la 2153-3

Société des amis des arts

à la Chaux-de-Fonds, du 11 au 28 juin

Salles du Musée de Peinture du Collège Industriel

L'exposition est ouverte tous les jours de 9 h. du matin à 6 h. du soir.

Les ateliers fournissant bien et rapidement la boîte métal sont priés d'adresser échantillons et prix à la **Fabrique d'Horlogerie** 2156-3

Fritz Roulet, au Locle.

La fabrique d'ébauches qui fournit le finissage lépine remontoir, 13 lignes ancre, calibre

Glashütte, est priée de donner son adresse au bureau du journal sous chiffre AT 1829. 2155-2

ON DEMANDE

pour travailler dans un bon comptoir **deux bons repasseurs de Chronographes**. Ouvrage assuré et lucratif. — S'adresser à **MM. Henchoz frères au Locle.** 2160-3

Une maison d'horlogerie de Chaux-de-Fonds serait disposée à prendre la représentation d'une **Fabrique d'ébauches**. S'occupant de la partie depuis nombre d'années elle connaît la clientèle à fond. — Adresser les offres case **611**, Chaux-de-Fonds. 2158-4

Je suis acheteur de pièces ancre à clefs galonnées, 19 lig. S'adresser au bureau. 2152-2

Fabrique de MONTRES DE DAMES pour tous pays

or, argent et acier Spécialité 9 et 10", or, ép. et sa-
vonnettes, acier, simple et rapporté
or, en tous genres. 2134-11

Montres 13", or et argent, pour
l'Allemagne, l'Autriche, l'Espagne et l'Amérique.

Schneider & Dulché
67, rue du Doubs, 67
Chaux-de-Fonds
TÉLÉPHONE

Un horloger
au courant de toutes les parties de la montre, spécialement du terminage et réglage de haute précision, actuellement directeur d'une des principales fabriques du Jura cherche engagement. 2144-3

Adresser les offres **A. B. 100**, poste restante, **Stand, Genève.**

On offre

à vendre, faute d'emploi, **un moteur à gaz** (Deutz) de 4 chevaux. — S'adresser au bureau du journal. 2165-2

On cherche des

Termineurs

consciemment pour livraisons de mouvements à ancre et à cylindre. 2163-3

On prendrait aussi un arrangement avec un important fabricant pour la livraison des mouvements ou on engagerait à salaire fixe pour les termineurs un horloger tout à fait capable, connaissant la fabrication.

Offres sous chiffre **P 5575 Y à Haasenstein & Vogler à Berne.**

Terminage

Un horloger demande à terminer des pièces à ancre, grandes et petites, bonne qualité courante.

Adresser les offres sous chiffres **ZA . 1840**, au bureau du journal.

C. Hanslin & Cie

Ingénieurs et agents de brevets
Berne (H 4735 Y)

MATILE-MATHÉY

CHEMISIER

— BIENNE —

Fabrication de pochettes pour montres. 2080



Reprise de commerce

A remettre dans de bonnes conditions une fabrication d'horlogerie compliquée (système breveté). On traiterait également pour la suite de tout l'agencement. S'adresser pour renseignements à l'étude de MM. **Calame & Cucche**, à la **Chaux-de-Fonds**. (H. 1355 Ch.) 2147-4

Chaines de montres

en Métal blanc, Nickel, Doublé, Talmi doublé or, Argent ^{800/1000.}
ca. 1000 échantillons divers 2161-12

Envois à choix.

Nouveautés.

Schrenk & Burger

Ramsen, Cant. Schaffhouse.

NOUVELLE BOITE DE MONTRE ÉCONOMIQUE ET IMPERMÉABLE

de F. BORGEL, fabricant, à Genève



Marque de Fabrique



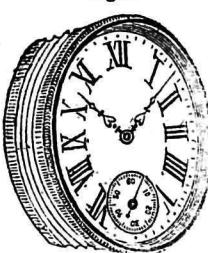
déposée



Brevetée dans tous les pays

Les contrefauteurs seront poursuivis avec toutes les rigueurs de la loi.

Fig. 2



Fabrication en toutes grandeurs et pour tous genres de mouvements

AVIS

à MM. les Fabricants d'Horlogerie

M. F. Borgel porte à la connaissance de tous les fabricants d'horlogerie qu'ils trouveront des Boîtes économiques et imperméables à vis brevetées toutes faites et montées d'une façon interchangeable et soignée en forme Bassines et Ls XVI

sur mouvements Dubail, Monnin, Frossard & Cie de Porrentruy

» Fontainemelon

à prix réduits et avec emboîtement préparé en argent, galonné, acier et plaqué or.

On fabrique la boîte or sur commande

Représentation et dépôt de vente à Chaux-de-Fonds chez :

M. Rodolphe Uhlmann, Rue Daniel JeanRichard, 21.

Fort récompense à toute personne dénonçant un contrefauteur.

Aucune autre fabrique n'est autorisée à la fabrication de cette boîte.

AVIS

MM. Dubail, Monnin, Frossard & Cie, de Porrentruy avisen MM. les fabricants qu'ils livrent dès maintenant leurs mouvements finissages 19" Glashütte et 18, 19" à ponts avec mécanisme d'emboîtement tout fixé, spécialement destiné pour la Boîte imperméable et économique à vis Borgel.

DUBAIL, MONNIN, FROSSARD & Cie.

AVIS

La Fabrique de Fontainemelon avise MM. les fabricants qu'elle livre dès maintenant ses finissages 18 et 19" avec mécanisme d'emboîtement tout préparé, spécialement destiné pour la Boîte économique et imperméable à vis Borgel.

FABRIQUE D'HORLOGERIE DE FONTAINEMELON.



Marque

déposée

ANNO 1854

FABRIQUE d'HORLOGERIE

Louis MULLER & Cie

BIENNE (Suisse) Rue Centrale 18

SPÉCIALITÉS : Remontoirs 10 et 11", acier, argent, or et celluloïde, en boîtes de toutes façons. Boules, demi-boules, breloques, châtelaines, bracelets, broches-montres, pendulettes et autres combinaisons de l'horlogerie avec la bijouterie. Montres carrées 10" et 18".

Boules presse-lettres 28" avec et sans étriers.

Doubles chronographes brevetés. 1846-19

FABRIQUE D'HORLOGERIE

à vendre où à louer à des conditions exceptionnelles dans un des grands centres horlogers une fabrique avec ou sans machine à vapeur, pouvant contenir 60 à 70 ouvriers.

S'adresser à B. T. R. au bureau du journal. 2088-1

Fabrique de Verres de Montres

Ancienne maison LATOIX & BASTARD

J. BASTARD & REDARD

Successseurs

A GENÈVE

21, Quai des Bergues, 21

Glaces lentilles brevetées (N° 153)

1/2 boules en blanc et couleur (déposées)

N.-B. — La maison n'ayant pas de dépôsitaire spécial en Suisse prie qu'on lui adresse les ordres directement. 2139

FABRIQUE D'HORLOGERIE

ALBERT SÉMON, St-Imier

Montres or, argent et acier fantaisie de toutes variétés 10, 11 et 12".

Montres cal. savonnettes boules argent et acier, richement décorées.

10" contours or, argt., argt. doré et acier, boules cristal variées, à chainettes ou châtelaines.

Boules Presse lettre 30" ancre et cylindre, trotteuses au centre.

Montres 16 et 19" argent, acier et alluminium ancre et cylindre, trotteuse au centre.

18" acier, argent et galonné, cylindre et ancre. 1993-3

Sur commande, tous les genres.

BUREAU INTERNATIONAL DE
BREVETS D'INVENTION
GENÈVE SUISSE
E. JMER-SCHNEIDER
Ancien élève de l'école poly. fédérale.
Breveté de la Confédération Suisse aux
concours de Paris de 1878 & 1880 pour la
protection de la propriété industrielle.
Maison fondée en 1877.

AVIS

L'Administration de la faillite de Hans Ringier, précédemment fabricant d'horlogerie au Locle, offre à vendre de gré à gré, l'horlogerie composant l'actif de la masse. — Pour la visiter, s'adresser à M. Paul Baillot Houriet, courtier sur les Reynes, Locle, et pour les conditions de vente, à l'administration sous-signé : H^r Grosclaude.

VERRES de MONTRES

en tous genres

Vente en gros et détail

Boules variées et couleurs
de 7 à 60 lignes.

PRIX RÉDUITS

A^{TE} GINDRAUX

Industrie, 4, BIENNE. 1818-15

Horlogerie

DEMANDE DE PLACE

Un jeune homme actif et sérieux horloger praticien au courant de toutes les parties de la montre, connaissant la fabrication et le commerce de l'horlogerie, la tenue des livres et la correspondance, et pouvant apporter les éléments d'un commerce rémunératrice, cherche position stable. — Ecrire case postale 268, St-Imier. 1881

Régulateurs à poids et à ressorts en tous genres.

— Fabrication de Petites Pendules à ressorts. —

Coucous à ressorts et à poids. — Horloges de la Forêt Noire. — Réveils. 2162-12

Demandez notre

Catalogue de Poche

SCHRENK & BURGER

Ramsen, Cant. Schaffhouse.

Fabrique de pendants, couronnes et anneaux

POUSSETTES INDÉPENDANTES (en tous genres)

Or, Plaque or, Galonné, Argent, Acier et Métal

1962

Jules BOURQUIN

MADRETSCH (Suisse)

Assortiments cylindriques et ovales soignés
Spécialité pour grandes pièces jusqu'à 36 lignes canons olives

TELEPHONE

LÉON DROZ, CHAUX-DE-FONDS

Temple Allemand, 49

MAISON ÉTABLIE EN 1881

Remontoirs cylindre depuis 5 lig. 1 montres repassées en second.
Remontoirs ancre depuis 8 lig. 1 Pièces-boule 5-8 lig., cylindre et ancre, pour pommeaux de cannes,
bracelets et bijoux divers.

Ancre anglaise 3/4 plat, 1^{re} qual., 14-19 lig. 2101-1
Genres bon courant, cylindre et ancre II-15 lig., pour tous pays.